



Frais de donation gratuits?

Par **liana**, le **22/05/2016** à **06:39**

Bonjour,

Mon père a 81 ans et voudrait me faire donation de sa maison. J'ai cru comprendre que les frais sont gratuits si le bien est estimé à 100 000 €. Est-ce le cas ?

Merci bien.

Par **janus2fr**, le **22/05/2016** à **11:02**

Bonjour,

On parle d'abattement.

L'abattement pour les donations entre parent et enfant est effectivement de 100000€ tous les 15 ans. Cela signifie que si le bien donné est d'une valeur inférieure à 100000€, il n'y aura pas de frais à payer et si cette valeur est supérieure à 100000€, les frais ne seront calculés que sur la partie dépassant 100000€.

Par **liana**, le **22/05/2016** à **13:14**

Merci beaucoup,
c'est gentil à vous, bon dimanche

Par **vivy26**, le **22/05/2016** à **14:13**

Bonjour,

mes parents ont 63 et 61 ans, souhaite aller voir un notaire afin de pouvoir me faire (fille unique) une donation de leurs bien supérieur à 100 000 euros mais n'ont jamais fait de donation jusqu'à présent. auront ils tout de même des frais ?

merci d'avance

Par **youris**, le **22/05/2016 à 15:13**

bonjour,
c'est celui qui reçoit la donation qui paie les frais éventuels de donation.
comme l'indique janus, vous aurez des frais pour la partie excédant les 100000 €.
salutations

Par **vivy26**, le **22/05/2016 à 19:48**

quelle est la meilleure solution qui évite le maximum de frais pour la question d'héritage du vivant des parents ?

Par **janus2fr**, le **23/05/2016 à 07:50**

[citation]comme l'indique janus, vous aurez des frais pour la partie excédant les 100000 €.
[/citation]
C'est 100000€ par parent, donc si le bien appartient aux deux parents, l'abattement total est de 200000€.

Par **vivy26**, le **13/12/2016 à 09:23**

merci pour vos réponses

combien cela coûte un rendez-vous chez le notaire afin de faire part des souhaits de donations et de réaliser la démarche?

Par **vivy26**, le **24/01/2017 à 15:45**

Bonjour

J'aimerais savoir comment fait le notaire pour estimer nos biens ? Combien cela coûte approximativement de faire cette démarche ? Si vous avez le droit de répondre pour la deuxième question

Par **vivy26**, le **25/01/2017 à 10:56**

je vous remercie grandement pour votre réponse.
mes parents vont prendre rendez-vous chez un notaire afin de gérer l'immobilier. mais votre

réponse nous aide à comprendre nos droits.